

Ville de Senonches
Conseil municipal du 25 mars 2015
sous la Présidence de M. Xavier NICOLAS

La convocation a été établie et affichée le 13 mars 2015.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 23.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Paula MANCEL.

APPEL NOMINAL

ÉTAIENTS PRÉSENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, M. Gérard LEBEAUPIN, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, M. Michel DESHAYES, Melle Paula MANCEL, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, ~~M. Jean-Pierre SOUHY~~, Mme Françoise DESPAS, ~~M. Aurélien MOREAU~~, Mme Laurence LAGANE, M. Jacky VIGNERON, ~~Mme Christelle COLAS~~, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, M. Michel MERCIER, Mme Elodie BOSSENEC, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Marie-Agnès RUEL, M. Pascal BIROLLEAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme COLAS Christelle	Mme DESPAS Françoise	25/03/2015
M. MOREAU Aurélien	Mme MANCEL Paula	25/03/2015
M. SOUHY Jean-Pierre	M. DESHAYES	23/03/2015

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 FEVRIER 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la réunion du 9 février 2015 à l'approbation des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 PAR MONSIEUR XAVIER NICOLAS, MAIRE

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir, que je vous présente, les comptes administratifs de notre Commune pour l'exercice 2014. En effet, ces documents budgétaires me donnent l'occasion de vous présenter les actions que nous avons menées en 2014 au service de nos concitoyens afin d'améliorer leur vie quotidienne et de préparer le développement futur de notre territoire dans un contexte de grande incertitude sur la future organisation territoriale de notre pays et des fortes baisses des dotations qui nous seront versées par l'Etat de 2015 à 2017.

Bien entendu, j'insisterai tout particulièrement sur le budget général de la commune avant d'envisager les budgets annexes.

I. BUDGET GÉNÉRAL

En ce qui concerne l'équilibre général du budget, il en ressort un excédent de 447 844.27 €, qui contribuera au financement de notre programme d'investissement en 2015.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles passent de 2 280 171.46 € en 2013 à 2 279 083.88 € en 2014 (avec produits exceptionnels)

A ces recettes réelles, s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2013 : 189 722.73 €
soit un total de recettes de fonctionnement de : 2 468 806.61 €.

1. Les charges à caractère général

Elles représentent 733 019.43 € en 2014 contre 770763.22 € en 2013. Ces dépenses regroupent l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (énergie, télécom, entretien des bâtiments publics, taxes foncières). Elles intègrent également les prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) *Madame de Fontanges* à la Ferté-Vidame, ainsi que les charges de fonctionnement de la crèche.

Par ailleurs, l'entretien des bâtiments publics, des voiries et réseaux divers est réalisé par nos services techniques, avec chaque fois que nécessaire, le concours des entreprises locales.

2. Les charges de personnel

En ce qui concerne les charges de personnel, elles passent de 676 030.78 € en 2013 à 738 241.24 € en 2014.

Cette augmentation s'explique par des arrêts de travail de plusieurs collaborateurs qui font néanmoins l'objet d'un remboursement partiel par notre assurance maladie. Ce remboursement va se retrouver en recette de fonctionnement.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement comprennent :

- le transfert de 463 060.57 € de la section de fonctionnement au titre de 2013
- le reste à réaliser de 315 673,11 € (travaux scénographiques du château)
3 965.00 € (pour des opérations d'ordre)
132 335.57 € (Fonds de compensation de la TVA)
13 522.58 € (TLE)
87 472.00 € (Subventions diverses)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 016 028.83 €.

Concernant les dépenses d'investissement, les opérations suivantes ont été réalisées en 2014 :

A – FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

➤ Scénographie du château (102 056.38 €)

L'aménagement scénographique se poursuit pour permettre, à terme, l'accueil des visiteurs autour des thèmes de la forêt, du développement durable et de l'histoire locale.

Cet aménagement devrait s'achever en 2015. L'ouverture du château ainsi que le déménagement de l'office du tourisme pourraient alors être programmés.

➤ Maison pluridisciplinaire de santé : voirie et réseaux divers (37 378.86 € solde)

La Communauté de Communes du Perche Senonchois a ouvert en septembre 2013 une maison pluridisciplinaire de santé, afin d'améliorer l'offre de soins pour les patients et les conditions de travail des professionnels. L'objectif pour 2015 est d'accueillir de nouveaux praticiens, comme le Docteur GRAILLOT, médecin généraliste, qui sera à temps plein à Senonches à la fin du printemps 2015.

La Commune a pour sa part pris en charge les travaux de voirie et d'accès, depuis la route départementale jusqu'au nouvel équipement. Un giratoire a été aménagé en partenariat avec le Conseil général, afin d'améliorer les conditions de circulation (fluidité et sécurité) en entrée de ville et limiter la vitesse des véhicules. Ce chantier a été soldé en 2014.

➤ Honoraires diagnostic site industriel CATEP (18 221.00 €)

Un diagnostic de l'état des bâtiments rue de la Pyramide a été effectué, dans le but initial d'y construire des résidences pour seniors dans le cadre du projet "Euréliales". Hélas, le résultat de l'étude nous apprend que les coûts de déconstruction et de dépollution du sol seraient de l'ordre de 800 000 € compte tenu des normes en vigueur.

Aussi, nous allons devoir trouver un autre site pour réaliser notre projet "Euréliales".

B – ENTRETENIR ET METTRE AUX NORMES LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

➤ Aménagement cimetière (6 631.35 €)

Ces dépenses correspondent à la pose de 3 semelles sur 3 tombes d'indigents et aux frais concernant la reprise de concessions expirées.

➤ Ecole maternelle (2 652.84 €)

Cette dépense correspond à la création d'un abri pour les vélos.

➤ Aménagement de clôtures et potelets dans diverses rues (7377,88 €)

La pose de clôtures et de potelets s'est poursuivie dans divers secteurs de la Commune afin d'empêcher les stationnements abusifs de véhicules et favoriser la circulation des piétons (avenue Poucin, allée de la Tourbière, rue de la Pyramide.....).

➤ Clôture route Albert Rémy (13 902.48 €)

Au fond du parking situé face à Eurofeu, le mur qui menaçait de s'écrouler chez le voisin a dû être remplacé par une clôture neuve.

➤ Travaux de profilage – Lac Arthur Rémy (11 060.09 €)

Le lac Arthur Rémy souffre d'une dégradation importante de ses berges et d'un engorgement important. Une étude diagnostique auprès d'un maître d'œuvre a été nécessaire.

Celui-ci a proposé des solutions techniques afin de remédier à ces dysfonctionnements. Un plan pluriannuel de mise en oeuvre devra être arrêté en commission "environnement".

➤ Programme voirie 2013 (131 171.01 €)

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Verdun, rue de la Petite Vitesse, rue du Tramway, rue Flandres Dunkerque, Cité du Nord, ont été soldés début 2014.

➤ Programme voirie 2014 (76 061.33 €)

Rue Clémenceau, rue Pasteur, rue du Poirier Rond, rue des Fours à Chaux, rue des Muriers, rue des Tilleuls, Virage des Mouronneries et Carrefour de Boussard. Réfection des trottoirs rue de la Ferté Vidame, Carrefour de Bellesalle et trottoirs de la Ville aux Nonains.

Le Compte Administratif 2014 se présente de la manière suivante :

1 - Section de fonctionnement :

Dépenses	2 020 962.34 €
Recettes	2 468 806.61 €
Excédent de clôture	447 844.27 €

2 - Section d'investissement :

Dépenses	872 376.00 € + Reste à réaliser 459 700 €
Recettes	700 355.72 € + Reste à réaliser 315 673.1€
	(avec FCTVA sur travaux 2013)

Soit TOTAL DEPENSES : 1 332 076.00 €

TOTAL RECETTES : 1 016 028.83 €

Déficit de clôture : 316 047.17 €

Soit un excédent global de : 131 797.10 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement: 447 844.27 €

- en section d'investissement : Compte 1068 316 047.17 €

- en section de fonctionnement : 131 797.10 €

Adopté à l'unanimité.

C. L'ÉTAT DE LA DETTE – BUDGET GÉNÉRAL

Poursuivant notre politique de gestion de la dette, nous avons payé, en 2014, 70 770.24 € d'intérêts et remboursé 124 954.14 € de capital.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2015, l'endettement de la Commune est de 1 640 310.12 € en capital soit 3 fois la capacité d'autofinancement ce qui est un ratio très raisonnable.

Il est important de préciser que les engagements financiers de la Commune sont constitués en grande partie d'avances remboursables sans intérêt, contractées auprès du Conseil général. Les charges financières inscrites en section de fonctionnement du budget sont donc très réduites.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1^{ère} adjointe, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation du compte administratif 2014 du budget général.

II. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'élève à :

- 129 965.37 € en dépenses réelles (y compris la dotation aux amortissements pour un montant de 35 359 €).

- 253 169.50 € en recettes réelles.

Les dépenses consistent principalement en la fourniture d'électricité, l'entretien des équipements, les dotations aux amortissements, le remboursement des intérêts d'emprunt, ainsi que le contrat d'assistance technique à l'exploitation de nos stations d'épuration.

Les recettes sont constituées essentiellement de la taxe d'assainissement assise sur les consommations d'eau (prix au m³), ainsi que de la participation aux frais de branchement .

La section d'investissement comprend :

- 127 660.26 € en dépenses réalisées en 2014

- 317 907.39 € en recettes réelles.

Les dépenses concernent essentiellement la numérisation des réseaux auxquelles s'ajoute le déficit d'investissement précédent dû aux travaux importants qui avaient été réalisés en centre ville, soit un total de dépenses réelles de 652 939.27 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce budget annexe doit s'équilibrer sans transfert possible du budget général de la Commune.

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur municipal et qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses 129 965.37 €

Recettes 253 169.50 €

Excédent de clôture 123 204.13 €

Section d'investissement :

Dépenses 652 939.27 €

Recettes 317 907.39 €

Déficit de clôture 335 031.88 €

Ainsi, au 1^{er} janvier 2015, l'endettement du budget annexe assainissement s'élève à 844 591.41 € en capital.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1^{ère} adjointe, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation du compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

III. BUDGET ANNEXE SITE INDUSTRIEL

A l'issue de l'exercice 2014, la section de fonctionnement comprend 22 223.12 € en dépenses et 46 974.72 € en recettes.

En section d'investissement, les dépenses représentent 68 399.16 €, constituées de la reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent. Les recettes s'élèvent à 45 821.77 € correspondant aux excédents de fonctionnement, ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Madame le receveur municipal et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	22 223.12 €
Recettes	46 974.72 €
Excédent de clôture	24 751.60 €

Section d'investissement :

Dépenses	68 399.16 €
Recettes	45 821.77 €
Déficit de clôture	22 577.39 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 22 577.39 € en investissement au compte 1068
- 2 174.21 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1ère adjointe, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation du compte administratif 2014 du budget annexe du site industriel.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - DRESSÉ PAR MME ANNIE STEPHO - RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

I. BUDGET GÉNÉRAL

L'Etat ayant annoncé pour les 3 ans à venir une baisse importante des dotations aux collectivités, Monsieur le Maire a souhaité que les élus aient un débat d'orientation

budgétaire. Cette réunion a eu lieu le 18 mars dernier. Des choix budgétaires avec une baisse des dépenses de fonctionnement ont été validés par les élus présents.

S'agissant du budget général, nous commencerons par la section de fonctionnement, puis nous étudierons la section d'investissement sur laquelle j'insisterai plus particulièrement puisqu'elle met en évidence les projets de la Commune.

A. Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement voté pour l'année 2014 s'élevait à 2 346 629 € (dépenses que nous avons néanmoins réussi à contenir comme nous l'avons vu précédemment lors du vote du compte administratif).

Pour l'année 2015, le prévisionnel des dépenses de la section de fonctionnement s'élèvera à 2 292 101 €, soit une réduction des dépenses de 54 528 €.

Elles se répartissent en opérations réelles et en opérations d'ordre de section à section.

- participation budgets annexes : Caisse des écoles : 20 000 €

CCAS : 25 000 €

Monsieur le Maire tient à souligner les efforts de la collectivité pour réduire les dépenses de fonctionnement, notamment par la maîtrise des effectifs mais aussi par l'optimisation des coûts des services publics grâce à la gestion en délégation de service public de la crèche multi-accueil et de l'entretien des espaces verts par l'ESAT de Fontanges.

2. Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues de la section de fonctionnement comprennent le produit des impôts et taxes – hors cotisation économique territoriale (ancienne taxe professionnelle) qui alimente la Communauté de communes, pour 1 055 946 €, le produit des dotations d'Etat et participations, pour 860 859.00 €, en baisse par rapport à 2014 comme nous l'avons hélas déjà constaté l'an passé, les produits de gestion courante pour un montant de 35 300.90 €, comprenant notamment les loyers payés par les locataires de la commune ainsi que l'excédent de fonctionnement de 2014 reporté pour 131 797.10 € et d'autres produits pour 208 198 €. Le total des recettes s'élève ainsi à 2 292 101.00 €.

B. Section d'investissement

Nous en venons maintenant à l'examen des crédits de la section d'investissement. Les dépenses totales de cette section s'élèvent à 1 349 868 € comprenant essentiellement les travaux pour 1 181 448 €, le remboursement du capital des emprunts pour 126 399.72 €.

1. Dépenses d'investissement

Les opérations suivantes représentent le cœur des investissements programmés en 2015.

1 – favoriser l'attractivité du territoire :

➤ Château – Projet scénographique et ouverture de l'espace de visite

(500 000 €)

Les travaux du Château se finissent avec l'aménagement scénographique autour des thèmes de la forêt, du développement durable et de l'histoire locale.

L'ouverture au public de l'espace culturel et scénographique ainsi que le déménagement de l'Office du Tourisme, afin de mutualiser les moyens humains, sont actuellement prévus pour la fin de l'année 2015.

Le montant budgété pour la scénographie du château s'élève à 500 000 € dont 100 000 euros sont destinés à l'acquisition de matériel informatique, des besoins en communication, de l'achat d'objets, livres pour la partie magasin.

2 – entretenir et mettre aux normes les infrastructures publiques :

➤ Travaux de reprofilage des berges du lac Arthur Rémy (10 000 €)

Les études de maîtrise d'œuvre vont se poursuivre afin de préparer des travaux de reprofilage des berges du lac Arthur Rémy. En effet, les dégradations actuelles dues en grande partie aux ragondins, menacent le bon état écologique de cet espace hydraulique.

➤ Aménagements du cimetière de Senonches (7000 €)

Prévision de l'achat d'un columbarium.

➤ Acquisitions foncières (15 000 €)

Diverses acquisitions sont en cours, notamment pour le terrain emprise cinéma.

➤ Travaux voirie et aménagement centre ville (190 450 €)

Les travaux de renforcement de réseau d'eau potable se sont achevés fin 2014 en centre ville. Il est envisagé de procéder à la requalification du Coeur de ville. Des études pour cet aménagement sont en cours.

➤ Programme voirie 2015 (30 000 €)

La Commune envisage divers travaux de voirie, afin d'améliorer la qualité des chaussées et ainsi favoriser la sécurité des piétons et des automobilistes, dans le cadre d'un programme pluriannuel.

➤ Equipements services techniques (50 000 €)

Certains équipements des services étant devenus obsolètes, notamment le tracteur et divers outillages, il a été décidé d'acquérir un tracteur, une lame pour le déneigement ainsi qu'une débroussailleuse.

➤ Aménagement clôtures (6 000 €)

- mur cinéma

- La Ville aux Nonains

TABLEAU PREVISIONNEL
RECAPITULATIF DEPENSES/RECETTES
(voir document BP 2015)

Dépenses		Recettes	
Château	500 000 €	Excédent de fonctionnement	316 000 €
Dont 400 000 € de RAR			
Lac Arthur Rémy	10 000 €	ICTVA	70 000 €
Cimetière	7 000 €	RESTE A REALISER	315 000 €
Acquisitions foncières	15 000 €	Charcuterie (vente)	80 000 €
Voirie	190 450 €	Reprise materiel	13 800 €
Voiries diverses	30 000 €	Centre équestre (vente)	470000 €
Equipements	50 000 €	Autres (operation d'ordre, FDAIC, virement de section à section)	85 100 €
Clôtures	6 000 €		
DEFICIT :	172 020 €		
Dépenses hors operations + emprunt	369 430 €		
TOTAL DEPENSES	1 349 900 €	TOTAL RECETTES	1 349 900 €

IMPÔTS DIRECTS – VOTE DES TAUX 2015

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de voter les taux des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe sur les propriétés foncières bâties, taxe sur les propriétés foncières non bâties)

Aussi, il est proposé de reconduire, sans la moindre augmentation, le taux des trois taxes locales. Les chiffres ci-après restent globalement en deçà des moyennes appliquées au niveau national et départemental.

Taxe d'habitation : 9.95 %

Taxe sur les propriétés foncières bâties : 19.89 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 39.78 %

Le produit attendu en 2015 s'élève à 1 055 946 €.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Monsieur le Maire propose aux membres présents de nommer Monsieur Eric GOURLOO en tant que Conseiller municipal délégué .

En effet, l'implication de Monsieur GOURLOO sur différents dossiers : accessibilité, rythmes scolaires, soutiens efficaces aux différents services, justifient cette nomination.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu deux demandes de subventions exceptionnelles :

- ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

L'association des jeunes sapeurs pompiers souhaiterait bénéficier une subvention exceptionnelle de 500 € afin d'organiser les trenteans de leur association.

Lors du Conseil municipal du 9 janvier dernier, une subvention de 900 € a été attribuée à cette association.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres présents décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

Adopté à l'unanimité.

- ASSOCIATION DES RANDONNEURS EQUESTRES

Cette association organise une randonnée équestre d'endurance le 21 juin prochain. Toute l'organisation de cette compétition nationale qui existe depuis 20 ans, est assurée par l'association.

Cependant, il est demandé au Conseil municipal une participation pour l'achat de lots.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres présents décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

Adopté à l'unanimité.

IMPLANTATION POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE HTA/BT CIMETIERE DE SENONCHES

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation électrique entre Senonches et Brézolles, ERDF est amenée à enfouir une ligne aérienne existante et à implanter de nouveaux postes de transformation HTA/BT.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la pose d'une poste de transformation électrique à hauteur du cimetière de Senonches, sur l'emprise du Chemin rural n° 42 dit Ru de St Cyr.
- de demander à ERDF la plantation d'une haie permettant la dissimulation de l'ouvrage

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET RESEAUX EU :EP RUE DU CHÂTEAU AUX ABORDS DU BATIMENT COMMUNAL

Dans le cadre de l'aménagement du périmètre du château, la commune a acquis de la SCI LE POUL le bâtiment cadastré section A n° 1574 donnant rue du Château au prix de

40 000 €, moyennant la prise en charge par la commune de la modification des réseaux d'assainissement à raccorder aux regards existants sur la parcelle cadastrée A n° 1572, acquise auprès de Monsieur BEAUGRAND pour être classée dans le domaine public et servir d'accès au surplus de la propriété conservée par le vendeur.

Une servitude de vue a été constituée au profit de la commune pour les deux ouvertures existantes dans le mur situé au fond du bâtiment.

En raison de la configuration des lieux, il apparaît que la commune ne peut intervenir sur la toiture arrière du bâtiment communal et que la dissociation des réseaux s'avère techniquement difficile à réaliser.

Devant cette situation, Monsieur le Maire s'est rapproché à plusieurs reprises de la SCI LE POUL afin de permettre la démolition, après accord des riverains, de la partie de bâtiment venant en appui sur le mur propriété communale (environ 30 m²), jouxtant la propriété de monsieur BEAUGRAND. Cette démolition devant permettre au surplus de dégager de l'espace devant les 2 fenêtres.

Ainsi, il sera possible d'aménager le bâtiment rue du Château (cadastré section A n° 1574) afin de réaliser un logement locatif dans le respect des règles de l'urbanisme (PLUI et périmètre de l'ABF). De cette façon, un accord établi entre la SCI Le Poul, la société Charles Travaux qui assurera le raccordement des bâtiments aux réseaux d'eaux usées et eaux pluviales et la Commune rendra possible ce projet

Il est proposé au conseil :

- de prendre en charge ces travaux sans lesquels l'aménagement futur du bâtiment communal se trouve compromis ;
- de les confier à l'entreprise CHARLES TP ;
- de donner mandat à monsieur le Maire pour obtenir l'accord des riverains et signer tous documents se rapportant à cette affaire ;
- sollicite de soutien financier du Conseil Général, au titre du Fonds départemental d'aide aux communes.

Adopté à l'unanimité.

CENTRE EQUESTRE – PRESENTATION DES PROJETS DE L'EXPLOITANT

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire a annoncé aux membres présents que l'actuelle concession pour la mise à disposition et l'exploitation du centre équestre de la Hutte, arrive à échéance le 30 septembre 2015 et que la convention a été dénoncée à cet effet.

Il devenait nécessaire de se positionner sur le devenir du centre équestre et d'examiner les deux possibilités qui s'offraient à la collectivité à savoir :

- recourir à une nouvelle délégation de service public
- envisager la vente

Ayant été informé de la demande d'acquisition du centre équestre par l'exploitant, le conseil a demandé à connaître ses projets.

Monsieur le Maire donne donc connaissance au conseil des éléments qui lui ont été remis le 16 mars dernier par l'intéressé ainsi que de sa proposition de prix.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- se prononce favorablement pour la vente du centre équestre à l'exploitant Monsieur Philippe GROLIER, pour un montant de 470 000 € avec parcelles ;
- délimite l'assiette de cession comme suit : section A 182, 183, 659, 660, 663, 664, 675, 676, 678, 679, 680, 681, 723, 1500, 1578, 1580, 1535p, 1581, 1582p et 1583
- demande à ce qu'un relevé de superficie soit effectué par géomètre concernant les parties de parcelles concernées qui sont situées aux abords de l'ancien camping municipal ;
- sollicite l'avis de la Division Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

_1 – Après présentation par Monsieur Eric GOURLOO, Président du SIRPTS, sur l'obligation de mise en sécurité aux alentours des points d'arrêt des véhicules de transports scolaires, il est proposé aux membres présents de donner leur accord au déplacement des deux abris bus situés aux HLM et à Laudigerie, avec une matérialisation minimum de sécurité. Ce déplacement est à réaliser par les organisateurs secondaires et ce avant le 1er janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.